Envoyé en préfecture le 18/10/2021

Affiché le

Reçu en préfecture le 18/10/2021

Département
Pyrénées Atlantiques
Commune de
Boucau

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DE DE 10:064-216401406-20211015-10\_14\_10\_2021-DE DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU 14 OCTOBRE 2021



#### **DELIBERATION N° 10**

Nombre de membres en exercice: 29 Présents: 26 Votants: 28 Pour: 28 Contre: / Abstentions:/ L'an deux mille vingt-un, le quatorze octobre à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 8 octobre 2021

## Objet:

Commission
communale pour
l'accessibilité des
personnes
handicapées –
désignation de
ses membres

Membres présents : F.GONZALEZ - MJ ROQUES - G.LASSABE - M.EVENE-MATEO - J.DOS SANTOS - L.GUYONNIE - P.ACEDO - S.DARRIGUES - JM GUTIERREZ - C.DUFOUR - A.DARTIGUES - J.WEBER - J.DARRIGADE - S.PUYO - C.DUPIN - JP CAZAUX - JP ALPHA - A.VALETTE - B.GERY - E.DEITIEUX - MA THEBAUD - CH.MARTIN - M.BECRET - H.ETCHENIQUE - F.BILLARD - J.RANCE

## Membres absents excusés ayant donné procuration :

C.DOS SANTOS donne procuration à J WEBER D.LAVIGNE donne procuration à H.ETCHENIQUE

Membre absent excusé n'ayant pas donné procuration : X.BAYLAC

Secrétaire de séance : B.GERY

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les Communes de + de 5 000 habitants doivent créer une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Cette commission est chargée de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports, elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal. De plus, elle fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Monsieur le Maire précise que cette commission communale est composée de représentants de la Commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées.

Monsieur le Maire souligne également que la Communauté d'Agglomération du Pays Basque a souhaité rapprocher les commissions communales et la

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt à la Sous Préfecture de Bayonne le et de la publication le

Envoyé en préfecture le 18/10/2021

Reçu en préfecture le 18/10/2021

Affiché le

commission intercommunale pour l'accessibilité ID: 064-216401406-20211015-10\_14\_10\_2021-DE techniciens pour représenter la Commune de Boucau au sein du réseau.

Le Maire préside cette commission communale et arrête la liste de ses membres. Il propose au Conseil de désigner huit représentants dont six membres de la majorité et deux membres de l'opposition.

## Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2143-3.

- . désigne ses huit représentants à la commission d'accessibilité des personnes handicapées :
- . Jean Marie GUTIERREZ
- . José DOS SANTOS
- . Simone PUYO
- . Monia EVENE-MATEO
- . Patrick ACEDO
- . Laurence GUYONNIE
- . Frédéric BILLARD
- . Jérôme RANCE

Pour extrait certifié conforme Boucau, le 15 octobre 2021 Le Maire,

